



LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS DE LA CATÉGORIE B, AAC, CS, B78



Définition:

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris). Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :
 - si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
 - si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

Conditions requises :

- En formation traditionnelle (dès 17 ans, l'examen n'est possible qu'à partir de 18 ans)
 - En apprentissage anticipé (dès 15 ans) ;
 - En conduite encadrée (16 à 18 ans) ;
 - En conduite supervisée (18 ans ou plus).
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Pour les 17/25 ans avoir effectué la journée de citoyenneté
 - Pour les 16/17 ans avoir fait son recensement

Durée de la formation :

20 heures (minimum légal obligatoire) en boîte mécanique et 13 heures en boîte automatique.

Programme :

L'examen du permis de conduire se déroule en deux temps, et ce quelle que soit la formation choisie.

Premièrement, le passage de l'Examen Théorique Général (ETG) aussi appelé examen du code de la route. Dans un deuxième temps, le passage de l'Examen pratique (la conduite). Nous allons détailler les différentes modalités de préparation aux épreuves, les compétences étudiées et devant être acquises ainsi que le déroulement des examens